

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme des séances des 21 juillet 2022 et 3 août 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

### Spécialité NEUROCHIRURGIE

*(Classement des candidats par ordre alphabétique)*

	NOM	PRENOM
1	HASSANE ALI	Amadou
2	LOUKIL	Bilel
3	SAADAOUI	Khalil
4	TCHACHOUA JIEMBOU	Gabriel
5	VERGARA MARTINEZ	Jeickson Javier

**Cette liste est valable 18 mois**

Fort-de-France, le 3 août 2022

Docteur Jérôme VIGUIER  
Directeur général de l'ARS Martinique  
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice